

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue à huis clos (Covid-19) le 7 décembre 2020, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h01.

20 12 148

2. Adoption de l'ordre du jour du 7 décembre 2020

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 7 décembre 2020, soit adopté tel que présenté en y apportant une correction au point 7.1.4. Shazamfest 2021.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Campagne des Paniers de Noël et à la Guignolée du CAB 2020
 - 6.2. **Autres**
 - 6.2.1. Arrivée du service 211 en Estrie
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. PPA-CE – Reddition de comptes
 - 7.1.2. Affectation budgétaire – puit artésien et installation septique
 - 7.1.3. Affectation budgétaire – Fosses septiques
 - 7.1.4. Affectation budgétaire – Financement bureau municipal
 - 7.1.5. Demandes locales – Sûreté du Québec
 - 7.1.6. Soutien à la démarche MADA
 - 7.1.7. Fonds vitalité des milieux de vie – Processus d'approbation des projets
 - 7.2. **Budget 2021**
 - 7.2.1. Offre de services – Modification règlementaire 2021
 - 7.3. **Règlement**
 - 7.3.1. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 293-2020 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2021
 - 7.3.2. Avis de motion, projet de Règlement numéro 293-2020 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2021

- 8. Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers
 - 8.3. Déclaration de don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage
- 9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
- 10. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
- 11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel
- 12. Trésorerie**
 - 12.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles
- 13. Divers**
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

20 12 149

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 soit adopté tel que présenté avec une correction au point 7.1.4. Shazamfest 2021.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

20 12 150

6.1.1. Campagne des Paniers de Noël et à la Guignolée du CAB 2020

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 200\$ en soutien à la Campagne des Paniers de Noël et à la Guignolée du CAB 2020.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.2.1. Arrivée du service 211 en Estrie

Le 211 est un service d'information et de référence vers les ressources sociocommunautaires. Le conseil demande que cette information soit diffusée à la population.

20 12 151

7.1.1. PPA-CE – Reddition de comptes

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest approuve les dépenses d'un montant de 89 046\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

20 12 152

7.1.2. Affectation budgétaire – puit artésien et installation septique

ATTENDU la résolution 20 04 053 autorisant d'affecter 15 000\$ du surplus accumulé non affecté de la Municipalité à l'exécution des travaux de forage du puit artésien et des travaux d'installation septique du nouveau bureau municipal ;

ATTENDU que le coût réel des travaux excède l'évaluation initiale ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster le montant d'affectation du surplus accumulé non affecté pour l'exécution des travaux de forage du puit artésien et des travaux d'installation septique du nouveau bureau municipal ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

D'affecter, du surplus accumulé non affecté, le montant de 28 709\$ pour la réalisation des travaux de forage du puit artésien et des travaux d'installation septique du nouveau bureau municipal.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20 12 153

7.1.3. Affectation budgétaire – Fosses septiques

ATTENDU que la Municipalité a facturé le service de vidange des fosses septiques ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2020 de 23 261\$ pour la vidange des fosses septiques ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

D'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2020, un montant de 23 261\$ pour la vidange des fosses septiques.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20 12 154

7.1.4. Affectation budgétaire – Financement bureau municipal

ATTENDU la résolution 18 03 031 autorisant d'affecter 80 000\$, à même le surplus de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, au projet de construction du bureau municipal ;

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 280-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal ;

ATTENDU que pour compléter le financement du projet de construction du bureau municipal, il y a lieu d'affecter des sommes provenant du Fonds de roulement et du surplus accumulé non-affecté ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

D'affecter 80 000\$ du Fonds affecté pour le projet de construction du bureau municipal.

D'affecter 70 000\$ du Fonds de roulement de la Municipalité pour le projet de construction du bureau municipal.

D'affecter, du surplus accumulé non-affecté de la Municipalité, le solde du coût des travaux non couvert par le Règlement numéro 280-2019, par le Fonds affecté au projet du bureau municipal et du Fonds de roulement.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20 12 155

7.1.5. Demandes locales – Sûreté du Québec

ATTENDU que les membres du conseil ont révisé les demandes locales devant être priorisées en 2021, par le comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook ;

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

De soumettre au dit comité la liste suivante des priorités :

- Contrôler la vitesse, principalement au début et à la fin des quarts de travail des employés à Kingscroft (6h45 et 15h30) ;
- Faire respecter les arrêts obligatoires, notamment ceux-ci :
 - à l’intersection des chemins Kingscroft, Corey et Simard ;
 - à l’intersection des chemins Stage et Bean ;
 - à l’intersection des chemins Hunter et Way’s Mills ;
 - à l’intersection des chemins Holmes, Labbé et Way’s Mills ;
- Faire respecter les arrêts obligatoires aux conducteurs de machineries agricoles ;
- Contrôler la vitesse sur les chemins Stage, Roy Nord, Lyon, Way’s Mills, Madore (dans le hameau de Way’s Mills) et sur la route 141 ;
- Contrôler les « courses d’auto » sur le chemin Kingscroft ;
- Porter une attention particulière au terrain de jeu, à la patinoire et à la cabane du parc de Kingscroft (notamment pour le vandalisme et les feux à ciel ouvert) ;
- Application des règlements municipaux relatifs à la circulation (VTT), ainsi qu’une attention particulière aux déchets sur la chaussée (véhicule laissant échapper du lisier sur la chaussée) ainsi que le stationnement non autorisé en bordure des chemins municipaux (toute l’année) ;
- Porter une attention particulière, lors de la saison de la chasse, aux personnes qui chassent à partir et aux abords des chemins municipaux ;

De transmettre la présente résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l’unanimité

20 12 156

7.1.6. Soutien à la démarche MADA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté sa Politique familiale et des aînés 2020-2024 par le biais de la résolution 19 08 125 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook ainsi que les 11 autres municipalités de la MRC ont, elles aussi, adopté une politique familiale et des aînés 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT le souhait de la Municipalité de mettre en œuvre les actions touchant les aînés qui sont identifiées dans son plan d’action dans le but de favoriser le vieillissement actif de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité aimerait bénéficier d’un soutien de la part de la MRC de Coaticook pour l’aider dans la mise en œuvre de son plan d’action 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité aimerait pouvoir bénéficier des impacts positifs du soutien, de la concertation, de la coordination et du partage d’information et d’expertise que pourrait favoriser la présence d’un coordonnateur MADA au sein de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu’un financement pour la MRC de Coaticook est possible pour une période de 36 mois auprès du Secrétariat aux aînés dans le cadre de son programme *Soutien à la démarche MADA – volet Soutien à la mise en œuvre des plans d’action en faveur des aînés (volet 2)* ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

De confirmer la participation de la Municipalité à la démarche collective de mise en œuvre des plans d’actions aînés des municipalités et de la MRC de manière concertée grâce à la présence d’une coordination des travaux au sein

de la MRC.

D'appuyer la MRC dans le dépôt d'une demande collective de financement au Secrétariat aux aînés dans son programme *Soutien à la démarche MADA – volet Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés (volet 2)*.

De transmettre la présente résolution à la MRC de Coaticook dans les plus brefs délais en vue du dépôt de sa demande de financement le 16 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

20 12 157

7.1.7. Fonds Vitalité des Milieux de vie – Processus d'approbation des projets

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déposée aux municipalités la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds Vitalité des Milieux de vie ;

ATTENDU qu'il y a lieu de définir le processus d'approbation des projets locaux, le processus de réception des demandes et les outils de planification pour le financement des projets ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que seul l'appui du conseil municipal est requis dans le processus d'approbation des projets.

Que le processus de réception des demandes des appels à projets locaux se fasse de façon continue.

Que pour être admissible au financement de projets locaux, ceux-ci devront cadrer dans les orientations du Plan de développement 2016-2020 de la Municipalité (qui sera révisé en 2021) ainsi que dans le Plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et des aînés de Barnston-Ouest.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

20 12 158

7.2.1. Offre de services – Modification règlementaire 2021

ATTENDU que la Municipalité doit faire certaines modifications règlementaires à la suite de l'adoption, par la MRC de Coaticook, de modifications à son Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu deux offres de services pour la modification règlementaire ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité octroie le contrat de modification règlementaire au service d'urbanisme de la MRC de Coaticook au coût de 40.43\$/heure, plus les frais d'administration de 3%.

Adoptée à l'unanimité

7.3.1. Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 293-2020 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2021

Le projet de règlement numéro 293-2020 est présenté par la secrétaire-trésorière Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 30 novembre 2020 et qu'il était disponible pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

20 12 159

7.3.2. Avis de motion, projet de Règlement numéro 293-2020 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2021

Avis de motion est donné, par le conseiller Ziv Przytyk, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 293-2020 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2021.

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.3. Déclaration de don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage

La directrice générale secrétaire-trésorière demande aux membres du conseil municipal s'ils ont reçu, au cours de l'année 2020, des dons, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage de plus de 100\$.

Tous les membres du conseil déclarent, à la secrétaire-trésorière, n'avoir reçu, en 2020, aucuns dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur municipal.

10.1. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et environnement.

11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale secrétaire-trésorière.

20 12 160

12.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 2 novembre 2020 – 20-11-146	189 820.33\$
B) Dépenses incompressibles – novembre 2020	5 639.25\$
C) Salaires novembre - 2020	7 276.86\$
D) Comptes à payer au 7 décembre 2020	296 585.45\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 309 501.56\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

20 12 161

15. Levée de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,

Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h24.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRETARIE-TRESORIERE